

Extrait du plan d'études pour les

**branches complémentaires + 30 ECTS
en**

- mathématiques
- informatique
- chimie
- géographie
- sciences du sport et de la motricité

et les

**branches complémentaires 90
(60 + 30 ECTS) en**

- physique
- biologie

offertes par la Faculté des sciences
pour les étudiant-es d'autres Facultés

**Branche complémentaire en
science du sport et de la motricité**

Accepté par la Faculté des Sciences le 26 mai 2008
Version révisée du 4 juin 2012



2.5 Science du sport et de la motricité +30

[Version 2006, paquet de validation : BC30-SP.0003]

Selon les directives fédérales/intercantionales le sport peut être reconnu comme branche secondaire d'enseignement au niveau II pour autant que l'étudiant-e atteste d'une formation minimale de 90 crédits ECTS. Dès lors, il est invité à compléter la BCo-Sport 60 ECTS par le programme BCo-Sport +30 ECTS.

Ce programme de formation supplémentaire peut être suivi durant les études de bachelor déjà. Dans ce cas, il est considéré comme des « études optionnelles », suivies en parallèle avec les études de bachelor. Pour s'y inscrire, un formulaire d'inscription est disponible au Décanat de la Faculté des sciences.

Le programme BCo-Sport +30 ECTS peut également, selon les cas, être choisi dans le cadre d'un Master of Arts.

2.5.1 Structure de la branche complémentaire BCo-Sport+30

Le plan d'études se compose pour 30 ECTS des UE de la formation pratique – méthodologique marquées d'un astérisque (*). Celle qui ont déjà été suivies dans la BCo-Sport-60 sont remplacées par d'autres UE.

2.5.2 Unités d'enseignement (UE)

Formation pratique – méthodologique

Code	Unités d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
Domaine des jeux				
SP.0780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SP.0800	Badminton	SA	28	2
SP.0801	* Basketball I	SA	28	1
SP.0807	* Basketball II	SP	28	2
SP.0803	Football	SP	28	2
SP.0808	Futsal	SA	28	2
SP.0809	Handball	SA	28	2
SP.0816	* Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	28	2
SP.0817	Hockey sur glace	SA	28	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
SP.0802	Uni-hockey	SA	28	2
SP.0804	* Volleyball I	SA	28	1
SP.0805	* Volleyball II	SP	28	2
SP.0818	Tennis de table	SP	28	2
Domaine de l'expression corporelle				
SP.0781	Approche historique et sociologique de la danse	SA/SP	14	1
SP.0810	* Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SP.0819	* Danse populaire I	SA/SP	28	2
SP.0811	Danse contemporaine II	SA	28	2
SP.0824	Danse populaire II	SP	28	2
SP.0823	Expression et communication par le mouvement	SP	28	2

Domaine d'activités gymnique et athlétique				
SP.0788	* Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
SP.0831	* Athlétisme I	SP	28	1
SP.0832	* Athlétisme II	SP	28	2
SP.0839	* Athlétisme III	SP	28	2
SP.0833	Course d'orientation	SP	28	2
SP.0814	Escalade sportive	SP	28	2
SP.0853	Escalade sportive avancée	SP	28	2
SP.0812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SP.0813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SP.0815	* Gymnastique aux agrès III	SA	28	2
Domaine des sports d'eau				
SP.0783	* Approche psychologique des sports d'eau	SA	14	1
SP.0825	* Natation sportive I ^{§§}	SA	28	1
SP.0821	* Natation sportive II ^{§§}	SP	28	2
SP.0822	* Natation sportive III	SA	28	2
Domaine des sports de neige				
SP.0784	* Approche économique et fonctionnelle des sports de neige	SA	14	1
SP.0834	* Ski alpin [§]	Hors sem.	7 jours	2
SP.0835	Excursions à ski	Hors sem.	7 jours	2
SP.0836	Snowboard	Hors sem.	7 jours	2
SP.0837	* Ski de fond	Hors sem.	7 jours	2
Domaine des sports de combat				
SP.0854	Judo	SA	28	2
SP.0856	Judo avancé	SP	28	2
Domaine des activités de développement et d'entretien physique				
SP.0786	Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique I	SA	14	1
SP.0787	Approche psychologique et fonctionnelle des activités de développement et d'entretien physique II	SP	14	1
SP.0851	* Fitness en musique I	SA	28	1
SP.0852	* Fitness en musique II	SP	28	2
SP.0855	Inline-skating	SP	28	2
SP.0857	Équilibre et acrosport	SP	28	2
SP.0844	Triathlon	SP	28	2
SP.0845	Massage sportif	SA	28	2
SP.0846	Trekking	Hors sem.	7 jours	2

[§] Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme cours obligatoire pour le DAES I ou II.

^{§§} L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examen des UE SP.0821 et SP.0825.

2.5.3 Contenu des unités d'enseignement de la branche complémentaire

Les **cours** avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physique et sportive (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physique et sportive ;

- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur GestEns (www.unifr.ch/science/gestens) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

2.5.4 Évaluation des unités d'enseignement

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter les annexes des sciences du sport et de la motricité et de la médecine.